



Appel à projets dans le cadre de la création du Relais social BW

Projets 2022

1. Contextualisation

Le Relais social intercommunal du Brabant wallon (RSBW) est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2022. Sa mission première est la coordination des acteurs œuvrant dans la lutte contre la grande précarité sur le territoire de la Province.

Dans le cadre de son lancement, le RSBW lance un appel à projets à destination de ses partenaires. Trois projets seront sélectionnés par le jury pour un montant maximum de 5000 euros chacun.

Cet appel à projet n'aura lieu que pour cette première année de lancement. L'objectif premier de cette initiative est d'inciter les structures du secteur à travailler en partenariat autour de projets innovants répondant à des besoins du secteur.

L'appel est ouvert à l'ensemble des signataires de la charte du Relais social du Brabant wallon. Le dossier de candidature est à renvoyer pour le 15 juillet 2022 au plus tard sur l'adresse suivante : rsbw.mdewaele@gmail.com

Les projets seront présélectionnés et votés par un jury externe.

2. Critères

Les projets doivent remplir au minimum les deux conditions ci-dessous :

- 1) Répondre à l'un des besoins suivants :
 - Favoriser l'hébergement des personnes sans abri qui sont actuellement exclues des structures traditionnelles
 - Encourager la capacité d'« habiter » des personnes vivant en grande précarité (installation, logistique,)
 - Améliorer les connaissances autour du secteur et des services
 - Renforcer les dynamiques d'accompagnement des publics autour de problématiques spécifiques
 - Encourager les projets ayant un lien avec la santé mentale des bénéficiaires
- 2) Construire le projet en partenariat avec une autre institutions (cette dernière ne doit pas spécifiquement être partenaire du RSBW)
- 3) Se dérouler entre le mois de septembre et décembre 2022

Des critères facultatifs peuvent également être remplis et apporteront une plus-value aux projets présentés :

- 4) Impliquer les bénéficiaires dans la construction et le déroulement du projet
- 5) Avoir un caractère innovant
- 6) Développer un projet dont les retombées perdurent dans le temps



3. Procédure

Le formulaire de candidature est à compléter et à envoyer au plus tard pour le 15 juillet. Ce formulaire reprend la description du projet, son déroulement ainsi que les frais financiers. Il sera co-signé par les partenaires impliqués dans le projet.

Ce formulaire est à renvoyer pour le 15 juillet soit

- A l'adresse mail : rsbw.mdewaele@gmail.com
- A l'adresse postale suivante : Relais social du Brabant wallon, Avenue Henri Lepage 5 1300 Wavre

Le jury, constitué de membres extérieurs au RSBW, pré-sélectionnera 5 projets parmi l'ensemble. Les 5 projets seront entendus par les membres du jury début septembre. Chaque service pourra défendre son projet lors de cette rencontre. Le jury choisira les 3 projets qui seront retenus.

Le Jury mettra un point d'attention au niveau de la diversité des publics ainsi qu'une éventuelle répartition géographique des projets sélectionnés.

4. Justification du budget :

- L'argent accordé pour le projet doit être justifié à la fin de l'année civile par la remise de factures à la Coordination du Relais Social.
- Les dépenses justifiées ne peuvent pas être supérieures au montant décidé par le Comité de pilotage du Relais Social lors de l'attribution. Les projets sélectionnés recevront 90% de la somme sur leur compte après signature d'une convention avec le Relais social. Les 10% seront versés après l'envoi des justificatifs et vérification de ceux-ci par la Région wallonne.
- Les dépenses justifiées doivent correspondre aux postes approuvés par le Comité de Pilotage du Relais Social
- Aucun frais d'investissement de plus de 1000 euros ne sera admissible